

**CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 28 SEPTEMBRE 2021 à 20H00 - SUJETS PRINCIPAUX**

ETAIENT PRESENTS : Mme Stéphanie BRETON, M. Yvonnick BOLTEAU, M. Gaëtan BARON, Mme Mireille BARBEAU, M. Sylvain FORESTIER, Mme Monique CHAILLOU, Mme Régine ROBINEAU, M. Yves RIPAUD, M. Jean-Yves PILARD, Mme Sylvie TABUTAUD, M. Philippe BROCHET, Mme Virginie GIRARDEAU-GUILBERT, M. Sébastien RONDEAU, M. Pierrick CESBRON, M. Sébastien VRIGNAUD, Mme Sandrine BOUDAUD, Mme Stéphanie CHESNÉ, Mme Dorothée GILLOT-CHEVALIER, M. Nicolas JOLY, M. François RICHARD.

ABSENTS/EXCUSE(E) (S) : Mme Isabelle RIVIÈRE donne pouvoir et délégation de vote à Mme Stéphanie BRETON, Mme Annie BOSSARD donne pouvoir et délégation de vote à Mme Mireille BARBEAU, Mme Anne RAFFLEGEAU donne pouvoir et délégation de vote à Mme Monique CHAILLOU.

**FISCALITÉ LOCALE : LIMITATION DE L'EXONÉRATION DE TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES - (Voté à l'unanimité)**

Madame l'adjointe au Maire expose les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts permettant au Conseil Municipal de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversion de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.

Le Conseil Municipal a décidé de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversion de bâtiments ruraux en logements, à 40% de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation.

**PROJET MÉDIATHÈQUE : CONVENTION D'ASSISTANCE A MAÎTRISE D'OUVRAGE - (Voté à l'unanimité)**

Madame l'adjointe au Maire rappelle que la commune de Treize-Septiers souhaite développer son offre culturelle et améliorer les conditions d'accueil de l'actuelle bibliothèque en créant un nouvel équipement d'envergure : une médiathèque.

L'Agence de Services aux collectivités locales a adressé une proposition de convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour ce projet.

Le Conseil Municipal a donné un avis favorable concernant le lancement du projet de réhabilitation et extension d'une maison de maître en médiathèque et a approuvé la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage proposée par l'Agence de Services aux Collectivités Locales.

**CONTRAT D'APPRENTISSAGE - (Voté à l'unanimité)**

L'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration.

Sous réserve de l'avis favorable du Comité Technique, il revient au Conseil Municipal de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage au sein des services communaux.

Après avoir entendu l'exposé de Madame l'adjointe au Maire, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser le recours au contrat d'apprentissage et de conclure à compter du 04/10/2021 et pour un an, un contrat d'apprentissage avec M. Issa Faye qui prépare le titre professionnel d'agent de maintenance des bâtiments.

## **TARIFS 2022 DES SALLES COMMUNALES ET TARIFS DIVERS - (Voté à l'unanimité)**

Le Conseil Municipal a validé les tarifs de location de salles et les tarifs divers ci-dessous exposés pour 2022 :

		Tarifs	
		Particuliers Habitant Treize- Septiers	Tous professionnels et particuliers hors commune
Salle – location de 9h à 2h le lendemain			
<b>Grande salle polyvalente – 290 pers. Maxi</b>		<b>208€</b>	<b>320 €</b>
options	Utilisation la veille ou le lendemain de la salle (à préciser)	65 €	65 €
	Chauffage : obligatoire du 15/10 au 15/04 inclus *	55 €	55 €
	Utilisation de la sono (chèque de caution de 150 €)	34 €	34 €
	conteneur supplémentaire pour les ordures ménagères	+ 15 €	+ 15 €
<b>Petite salle polyvalente – 50 pers. Maxi</b>		<b>103 €</b>	<b>215 €</b>
option	Utilisation la veille ou le lendemain de la salle (à préciser)	65 €	65 €
	Chauffage : obligatoire du 15/10 au 15/04 inclus	34 €	34 €
	conteneur supplémentaire pour les ordures ménagères	+ 15 €	+ 15 €
<b>Forfait mariage Grande salle et petite salle polyvalente du vendredi 14h au dimanche soir</b>		<b>619 €</b> + 55€/jour entier pour le chauffage	Non disponible
<b>Salle du Plan d'eau – 699 pers maxi</b>		<b>200 €</b>	<b>311 €</b>
options	Utilisation la veille ou le lendemain de la salle (à préciser)	65 €	65 €
	Chauffage : obligatoire du 15/10 au 15/04 inclus	55 €	55€
	Utilisation de la sono (chèque de caution de 150 €)	34 €	34 €
	conteneur supplémentaire pour les ordures ménagères	+ 15 €	+ 15 €
<b>Salle Retailleau – 250 pers. Maxi</b>		<b>163 €</b>	<b>275 €</b>
option	Utilisation la veille ou le lendemain de la salle (à préciser)	65 €	65 €
	Chauffage : obligatoire du 15/10 au 15/04 inclus *	55 €	55 €
	conteneur supplémentaire pour les ordures ménagères	+ 15 €	+ 15 €

→ A titre exceptionnel, la salle de réunion du stade de foot, le hall de la salle de sports et la salle B de la salle de sports seront loués pour le **réveillon de la St Sylvestre** au tarif de :

- **116 € pour la salle de réunion du stade de foot, le hall de la salle de sports et la salle B de la salle de sports.**

Les tarifs des photocopies pour les associations et les particuliers sont maintenus comme suit :

	Photocopies noir/blanc	Photocopies couleurs
Associations	5 cts	50 cts
particuliers	20 cts	Non disponible